



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
27 juillet 2026
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme

et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-onzième session

Genève, 5-9 octobre 2026

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
 - b) Évaluation externe du sous-programme 4 de la CNUCED relatif à la technologie et à la logistique.
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2028.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-douzième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président-Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa quatre-vingt-onzième session sera un représentant de l'un des États membres de la liste C. Le Vice-Président-Rapporteur sera un représentant de l'un des États membres de la liste B.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-onzième session, qui figure dans la section I ci-dessus.

Documentation

TD/B/WP/340

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (TD/B/WP/342), qui concerne les activités menées en 2025. Ledit rapport sera soumis au Groupe de travail à sa quatre-vingt-onzième session et au Conseil du commerce et du développement à sa soixante-dix-neuvième réunion directive. Il présente des données d'analyse sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED et sur la répartition des ressources de coopération technique par type de projet, par produit (voir les Instruments de la coopération technique de la CNUCED)¹ et par région ainsi qu'un aperçu général actualisé de la structure et du fonctionnement des activités de coopération technique de la CNUCED.

4. L'annexe I du rapport susmentionné (TD/B/WP/342/Add.1) fait la synthèse des activités de coopération technique menées en 2025 au titre des divers projets et programmes. Elle contient, outre des informations de fond sur les principales activités menées en 2025, des renseignements concernant leur impact et leurs résultats.

5. L'annexe II du rapport susmentionné (TD/B/WP/342/Add.2) fournit des données sur les contributions financières, les dépenses consacrées aux projets et la répartition des dépenses entre les régions, les produits et les objectifs de développement durable. Elle contient également une liste des projets en cours d'exécution en 2025.

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et conformément aux paragraphes relatifs à la coopération technique du Consensus de Genève (TD/561/Add.2), adopté à l'issue de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et de la décision 595 (EX-LXXVIII) du Conseil du commerce et du développement (TD/B/EX(78)/2), les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat auront aussi la possibilité de dialoguer et de se consulter sur toutes les questions concernant les activités de coopération technique de la CNUCED.

¹ CNUCED, 2020, troisième édition (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.20.II.D.5, Genève).

Documentation

TD/B/WP/343	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
TD/B/WP/343/Add.1	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex I : Review of activities undertaken in 2025 (anglais seulement)
TD/B/WP/343/Add.2	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex II : Statistical tables (anglais seulement)

Point 4**Évaluation des activités de la CNUCED****a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général**

7. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/341), qui présente les résultats des évaluations réalisées entre juillet 2025 et juin 2026. Ledit rapport résume les idées maîtresses et principales recommandations découlant de chaque évaluation, qui pourront contribuer à l'évaluation, à la conception et à l'exécution future des projets et des programmes de la CNUCED. Il met aussi en évidence, à l'intention du secrétariat et des responsables de programmes, les enseignements à retenir pour la planification et l'exécution de ces projets et programmes.

b) Évaluation externe du sous-programme 4 de la CNUCED relatif à la technologie et à la logistique

8. À sa soixante-dix-huitième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-dixième session (TD/B/WP/339), et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient. Dans les conclusions concertées, il était demandé au secrétariat de la CNUCED de faire réaliser une évaluation indépendante du sous-programme 4 de la CNUCED relatif à la technologie et à la logistique, que le Groupe de travail examinerait à sa quatre-vingt-onzième session, dans le cadre de son examen annuel d'un sous-programme de la CNUCED au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'évaluation. Le rapport d'évaluation sera élaboré par une équipe indépendante, qui présentera ses constatations, conclusions et recommandations au Groupe de travail pour examen.

Documentation

TD/B/WP/341	Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général
TD/B/WP/342	Évaluation externe du sous-programme 4 de la CNUCED relatif à la technologie et à la logistique
TD/B/WP(91)/CRP.1	External evaluation of UNCTAD subprogramme 4 : Technology and logistics – Supporting materials
TD/B/WP/(91)/CRP.2	Management response to the external evaluation of UNCTAD subprogramme 4 : Technology and logistics

Point 5

Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2028

9. Conformément à son mandat, le Groupe de travail donnera des conseils et des orientations pour l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2028. Le secrétariat de la CNUCED distribuera un document non officiel destiné à faciliter les débats.

Point 6

Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-douzième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

10. Au cours de la session, le secrétariat de la CNUCED présentera un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

Point 7

Questions diverses

Point 8

Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

11. Le rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-onzième session sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
